TARIFS 2025

A compter du 1er juillet 2025

Le prix de journée est composé du tarif hébergement et du Forfait Global Unique.

HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE SEULE

Secteur	Hébergement	Ticket modérateur à la charge du résident FGU*	Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
EHPAD	**62,22 €**	6,10 €	68,32 €	2 117,92 €
USLD	**61,31 €**	6,10 €	67,41 €	2 089,71 €

HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE DOUBLE

Secteur	Hébergement	Ticket modérateur à la charge du résident FGU*	Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
EHPAD	**57,86 €**	6,10 €	63,96 €	1 982,76 €
USLD	**57,02 €**	6,10 €	63,12 €	1 956,72 €

**Si non bénéficiaire MTP, ACTP, PCH.*

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier 20 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une hospitalisation en psychiatrie : un forfait de 15 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.
Le règlement des frais de séjour se font à terme à échoir.